

Le dégriffage : une pratique à bannir

Saviez-vous que le dégriffage est interdit dans 39 pays parce que jugé mutilant? Cette pratique a de quoi faire réfléchir... Le 29 mars dernier, l'Association canadienne des médecins vétérinaires a d'ailleurs renforcé sa position contre le dégriffage.



Dégriffer un chat n'est pas une opération banale; il s'agit d'une amputation consistant à retirer la griffe à partir de l'endroit où elle prend racine, c'est-à-dire à même l'os du doigt du chat. Chez l'humain, cette procédure équivaut à amputer le bout des doigts à partir de la première articulation située à la base de nos ongles.

Et cette intervention comporte de possibles complications post-opératoires : hémorragies, infections, boiteries, nécroses des moignons, repousse anormale des griffes, douleurs fantômes, névralgies chroniques, etc.

Les conséquences comportementales sont aussi multiples. Privé de son principal moyen de défense, le chat peut devenir anxieux, stressé, malpropre ou agressif. Obligé de modifier sa posture dans ses déplacements, il peut également cesser de jouer et réduire ses activités normales.

« Faire ses griffes » est naturel chez le chat. Il marque son territoire, élimine la gaine extérieure qui s'abîme (manucure féline) et étire ses muscles de même que sa colonne vertébrale de cette façon. Les griffades sont donc un rituel nécessaire à son équilibre physique, émotionnel et mental.

Des alternatives au dégriffage

La principale raison qui incite les gens à faire dégriffer leur chat est la protection de leur mobilier. Il existe cependant des alternatives qui permettront à Minet d'exprimer sa vraie nature et qui l'éloigneront de vos meubles. Pour connaître ces alternatives, consultez la section « Les griffades et les morsures » sous l'onglet M'informer/Chats du site de la SPA de l'Estrie (spaestrie.qc.ca).